

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 MAI 2023**

**DELIBERATION N°2023.00206**

**ESTER - SUBVENTION 2023**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 57

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,  
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,  
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA,  
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,  
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,  
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Rémy GUYOT,  
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,  
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ,  
M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Christian SERVANT,  
M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES,  
M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 24 mai 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20230511-D2023002060

Date de mise en ligne : 24 mai 2023

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,  
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Philippe DENIS,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Denis LAURENT,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

**Membres titulaires absents excusés :**

M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET,  
M. Frédéric DURAND, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET, M. Patrick MICHAUD, M. Jean-Marc SARDAT,  
Mme Nadia SEMACHE, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 MAI 2023**

### **ESTER - SUBVENTION 2023**

Saint-Etienne Métropole exerce sa compétence de développement économique et travaille à améliorer l'environnement global des entreprises et à solutionner leurs besoins. Aussi, Saint-Etienne Métropole a mis en place une animation territoriale de proximité. Dans le cadre de cette animation, les Associations d'entreprises sont des acteurs économiques avec lesquels Saint-Etienne Métropole compte entretenir un partenariat renforcé.

Le réseau ESTER, l'Est stéphanois en réseau, couvre un territoire rassemblant plus de 1 300 entreprises, réparties sur les zones d'activités des communes de Saint-Etienne, Saint-Jean-Bonnefonds, La Talaudière et Sorbiers et plus particulièrement des zones d'activités de Technopole, Molina-La-Chazotte, Métrotech, La Vaure, Boiron, Le Valjoly, Marché de gros et Pont de l'Ane ainsi que les quartiers de Montreynaud.

ESTER (101 entreprises adhérentes en 2023) a ainsi pour objet l'animation des entreprises autour de projets à enjeux innovants et d'actions partagées, pour :

- favoriser la mise en réseau ;
- créer du lien et de la convivialité ;
- valoriser les entreprises et leurs savoir-faire ;
- développer la formation et l'accès à l'emploi ;
- animer le territoire à travers les événements.

En 2022, sur le plan de l'emploi, ESTER a diffusé dans son réseau les CV reçus et les offres d'emploi de ses adhérents. ESTER participe aux groupes de travail « Zéro chômeur », « Stratégie Territoriale Emploi Formation », « Parcours Avenir » déployé par le CLEE (Comité Local Ecole Entreprise). Le club déploie également des partenariats avec les organismes de formation (AFPA, E2C, TAPAJ, Groupe Tézenas du Montcel, etc.).

Ester a sensibilisé ses adhérents au développement durable, plus particulièrement, aux économies d'énergie (35 entreprises), à l'impact de la ZFE, à l'éco-mobilité et à la biodiversité.

De plus, les entreprises en recherche de locaux ont été orientées vers Saint-Etienne Métropole. En parallèle, ESTER a co-organisé avec la commune de Sorbiers la deuxième édition de Tour d'horizon abordant notamment les besoins fonciers et immobiliers des entreprises (plus de 50 participants).

Un temps fort a été organisé en inter-réseaux à l'occasion de la Biennale du Design : la soirée All Star #1 réunissant plus de 130 participants.

Pour l'Economie Social et Solidaire, ESTER a relayé les informations sur les actions « Financement participatif et financement dédiés aux projets de l'ESS » et « Favoriser l'accès aux organisations de l'ESS aux marchés publics ».

Enfin, sur la thématique de l'attractivité, ESTER a aussi mobilisé ses adhérents lors de la conférence économique organisée par Saint-Etienne Métropole

ESTER a présenté un plan d'actions 2023 en cohérence avec le projet de territoire de Saint-Etienne Métropole notamment dans le cadre :

- du rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi, de la formation ;
- de la promotion du développement durable et du rôle sociétal des entreprises ;
- du développement des services aux entreprises et de l'attractivité du territoire.

ESTER entend réaliser les actions et démarches suivantes :

- **Toiles industrielles** : le Club souhaite participer à l'enrichissement des toiles industrielles sur le manufacturing et la santé en mobilisant leurs adhérents ;
- **L'emploi et favoriser le recrutement des entreprises** : le Club œuvrera au rapprochement des écoles, des centres de formation et des entreprises pour permettre aux différents environnements de se rencontrer, en présentant les métiers qui recrutent dans leur environnement de travail ; le Club propose de transmettre dans le réseau des offres d'emploi identifiées, d'accompagner la démarche Stratégie Territoire Emploi Formation dans l'organisation de visites d'entreprises, de faciliter l'emploi des jeunes à travers la valorisation du dispositif 100 chances/100 emplois, et de soutenir l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.
- **Le développement durable / rôle sociétale de l'entreprise** : le Club propose de sensibiliser aux économies d'énergies pour permettre aux entreprises de s'engager dans le plan climat en effectuant la promotion de l'offre de services d'Alec42, valoriser toute action menée facilitant les déplacements (hydrogène, ZFE, etc.) et le temps partagé, mobiliser des entreprises pour permettre la mise en place de stations hydrogène, sensibiliser au challenge mobilité et à la biodiversité.
- **Offre d'accueil des entreprises** : le Club informera la Métropole sur la vacance de locaux / de fonciers privés et communiquera auprès des adhérents sur la possibilité d'être accompagné par Saint-Etienne Métropole dans le cadre d'un projet de relocalisation ;
- **Le déploiement des actions concourant au développement d'action de L'Economie, Sociale et Solidaire (ESS)** : le club souhaite valoriser l'ESS comme mode d'entreprendre ;
- **La participation à l'attractivité du territoire** : le Club propose de promouvoir le territoire dans le cadre de salons professionnels, de visites de sites emblématiques du territoire, de mobiliser les adhérents à la conférence économique de Saint-Etienne Métropole et sur des actions pilotées par l'Aéroport de Saint-Étienne Loire dans le cadre de son développement.

En complément de ce programme d'actions, ESTER poursuivra son action d'association d'entreprise en direction de ses adhérents en organisant des ateliers répondant aux besoins des adhérents vis-à-vis d'obligations légales, professionnelles. Le Club permet ainsi de mutualiser les besoins des entreprises et donc d'apporter des solutions efficaces, pragmatiques, économiques tout en permettant aux dirigeants des PME de gagner du temps.

Ces actions concourent également à la rencontre inter-entreprises et la meilleure connaissance du tissu économique local et des savoir-faire qui le compose. Afin de démultiplier cet objectif, ESTER cherchera autant que possible à s'associer aux autres clubs du territoire pour maximiser la connaissance inter-entreprises.

Au regard du plan d'actions décrit ci-dessus, Saint-Etienne Métropole propose une intervention financière à hauteur de 8 140 € en faveur de l'association ESTER.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le projet de convention correspondante à intervenir pour l'année 2023 ;**
- **approuve le versement d'une subvention à Ester d'un montant global de 8 140 € pour l'année 2023 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisantes de ces affaires ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal au compte SERV/chap 65/SUECO.**

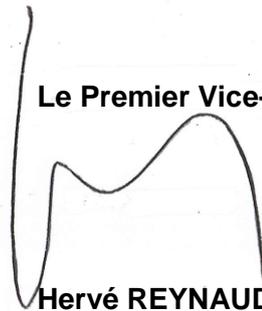
**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
La secrétaire de Séance,



**Siham LABICH**  
4<sup>ème</sup> Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



**Hervé REYNAUD**